



N° 158
28 septembre 2004
Mensuel

Dans ce numéro



Tout savoir sur le redécoupage du territoire cantonal grâce à *Decter*, un nouveau site web.

3



Aller à la bibliothèque pour y suivre une conférence ou écouter un concert ? A vous de jouer avec la BCU

8

Adresses e-mail

Voici les nouvelles boîtes aux lettres électroniques récemment créées :

- info.ursp@vd.ch : DFJ-URSP (Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques)
- info.ops@vd.ch : DFJ-SESAF-OPS (Office de psychologie scolaire)
- info.eval@vd.ch : DFIN-SPEV-EVAL (Évaluation des fonctions)
- info.decter@vd.ch : DECTER (Projet de nouveau découpage territorial, piloté par DIRE et DINF)
- nouveau-musee.beaux-arts@vd.ch : DIRE-SERAC (Projet de nouveau musée des Beaux-Arts)
- copers.dinf@vd.ch : Commission consultative du personnel du DINF
- copers.san@vd.ch : Commission du personnel du SAN
- info.sitacv@vd.ch : Système d'information du territoire de l'administration cantonale vaudoise (à ne pas confondre avec info.sit@vd.ch qui est l'adresse du Service de l'information sur le territoire (DINF))
- compta.sde@vd.ch : Comptabilité du Service de l'emploi
- l'adresse «info.toms-pauli@vd.ch» a été supprimée et remplacée par «info@toms-pauli.ch» (Fondation Toms-Pauli).

Projet de budget 2005

Un déficit de 173 millions malgré la réduction des charges

Les mesures d'assainissement annoncées en juin dernier ne suffisaient pas. Devant la faiblesse persistante des rentrées fiscales, le Conseil d'Etat a adopté des mesures supplémentaires, à hauteur de 90 millions, pour réduire le déficit inscrit à son projet de budget pour 2005. Il a veillé à répartir les efforts de ma-

nière équilibrée, en réduisant le niveau de certaines prestations et en comprimant les dépenses de l'administration. Les services sont appelés à se rationaliser et à simplifier leurs procédures. Quant aux salaires, ils devraient être globalement maintenus à leur niveau de 2004.

pages 4 à 7



Des pasteurs, touchés par la réduction du soutien de l'Etat aux Églises, ont participé en robe et sur le mode interrogatif à la manifestation syndicale du 23 septembre.

pages 4 à 7



GRAND CONSEIL

Deux nouveaux députés

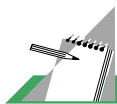
Suite aux démissions de Michel Cambrosio, représentant le parti socialiste de l'arrondissement de Lausanne et de Janine Panchaud-Bruand, représentant le parti libéral de l'arrondissement d'Echallens, le socialiste Roger Nordmann et le libéral Régis Courdesse, ont rejoint les rangs du Grand Conseil en août dernier.



Régis Courdesse.



Roger Nordmann.



A vendre: pour cause rénovation, agencement de cuisine complet, comprenant ameublement, four double (traditionnel et air chaud/grill infrarouge), table de cuisson vitrocéramique, machine à laver la vaisselle. A prendre sur place fin octobre. Prix: fr 1200.-. Tél.: 021 964 57 14.

A vendre: frigo/congélateur Liebherr, h: 195 cm, 2 tiroirs freshbox, 2 tiroirs légumes, 3 tiroirs congélation. Prix neuf: fr 2790.-, cédé fr 1500.-, à prendre sur place. Tél.: 021 964 57 14.

A vendre: Inline Salomon extensible, taille 34 - 38, en bon état, cédé à fr 90.-. Tél. 079 685 00 88.

A vendre: Aile Delta marque Medium, avec tube de rangement à suspendre dans un garage. Prix: fr 150.-, à discuter. Tél.: 021 652 35 38 (soir).

A vendre: imprimante-scanner Xerox Workcenter XK35C, avec cartouche noire neuve d'une valeur de 70 F. Prix: 100 F. Tél.: 021 943 70 51 (soir).

A vendre: une poussette combinée bleue, marque «inglesina» avec protection contre la pluie. Prix: fr. 150.-. Tél.: 021/729 61 79 (dès 18 heures).

A vendre: 2 tricycles enfants 30.-/pièce, 1 pousse-pousse parapluie 20.-, 1 lit pliant enfant 70x140 avec petit matelas et duvet 30.-, 1 lit junior à barreaux amovibles 70x140 transformable en lit junior avec matelas bico et duvet 150.- (éventuellement commode-table à langer avec), sac à dos pour porter un enfant jusqu'à 15 kg, avec roulettes, protection pluie, pare-soleil, très peu utilisé 150.-. Tél.: 079 563 90 01.

A vendre: accordéon de concert «Orchestre 5», marque Cavagnolo, couleur bleue, touches ivoire. Entièrement révisé. Valeur fr. 8'000.-, cédé fr. 5'500.-, à discuter. Tél.: 021 652 50 62 ou 079 462 21 25.

A vendre: chèque hôtelier Freedreams valable jusqu'au 31 décembre 2004. Valeur fr

75.-, cédé fr 50.- (catalogue des hôtels affiliés offert ou informations sur www.freedreams.ch). Tél.: 076 547 17 26.

A vendre: vélo homme 28'Leopard. Prix: 150 F. Vélo dame 28'Leopard. Prix: 100 F. Vélo de course. Prix: 180 F. Tél.: 021 943 70 51 (soir).

A vendre: Moto Honda CBR 900, 1^{re} mise en circul. 04.2001, soignée, non accidentée, carnet de service complet, quelques options. Frs. 8'800. -. Tél.: 021 653 09 53 (dès 20 heures).

A vendre: Yamaha R6 rouge, excellent état, 1^{re} mise en service le 31 mars 2003, 13'500 km. Tél.: 079 668 77 71 ou cmorel23@bluewin.ch.

A vendre: scooter Peugeot 125 cm³. Parfait état, très peu roulé. Expertisé fin avril 2004. Prix à discuter. Tél.: 021 634 17 90 (soir).

A vendre: cause double emploi, Mercedes collection, 1980, couleur vert, estimée à 14'000,00 francs par un expert. prix intéressant, à discuter. Tél.: 021 729 06 47 ou 021 316 41 83 ou jean-pierre.desponds@sil.vd.ch.

A vendre: Ford Focus Combi, noir mét. 2.0, 16V, 27.02.2001, 65'000 km. Kit Wolf, abaissée, jantes 17'Prix: fr 16'500.- (neuve: 36'600 F). Tél.: 021 964 57 14.

A vendre: Polo G40, 1992, 186 000 km, prix à discuter. Tél.: 079/433 27 14.

A vendre: Fiat Panda 4x4, 1^{re} immatriculation déc. 2000, verrouillage central, vitres électriques, radio-CD, 71'000 km, couleur bleu métal., expertisée du jour: fr 7'300.-, avec 4 pneus neufs. En l'état: fr 6'800.-. Tél.: 024 463 45 57, e-mail: natalie.baroni@spj.vd.ch.

A vendre: Alfa Romeo 147 Selespeed (2,0 l, 150 CV), année 2002, 70'000 km, 5 portes, anthracite, toutes options, magnifique, à voir! Prix: fr 19'800.-, à discuter. Tél.: 076 413 66 93.

A vendre: mayen, ancienne case à foin. A enlever du bas Valais et à transformer. 5 m x 6 m. Prix: fr 6'000.-. Tél.: 024 477 23 49.

A acheter: billard 3 jeux (français, américain, snooker), convertible en table de salle à manger. Tél.: 021 652 35 38 (soir).

A louer: dans parking souterrain, place de parc intérieure, av. Eglise-Anglaise 5, à Lausanne, dès le 1^{er} octobre 2004. Loyer actuel fr 150.65.-. Tél. privé: 021 648 17 14 ou natal: 079 301 07 76.

A louer: à Ecublens, ch. du Croset, proche toutes commodités, commerces, poste, école, TSOL, EPFL à 5 minutes. Appartement de 4 pièces et demi (grand salon, 3 chambres, grande cuisine équipée, hall, salle de bain WC, salle de douche WC), 116 m², 2 balcons, 6^e étage, vue, tranquillité, refait à neuf en 2002. Loyer: fr 2'110.- + 110.- charges. Éventuellement 2 places de parc couvertes (fr 110.- chacune). Tél.: 076 562 04 02 ou le soir 021 691 02 19.

A louer: à Orsières, agréable appartement 7 lits, de préférence pour la saison, éventuellement à la semaine, proche de Verbier, Bruson, La Fouly, Champex, Saint-Bernard. Prix à convenir. Tél. 079/362 09 72.

Cherche à louer: pour deux semaines, entre janvier et mi-mars 2005, appartement ou chalet aux Diablerets ou à Villars, 3-4 pièces, même mi-confort (chauffage à bois). Tél.: 079 563 90 01.

Cherche à louer: appartement de 3p, 3p1/2, à Lausanne et environs, par couple sans enfant et sans animaux. Proche des transports publics, avec garage (si possible). Date à convenir, pas urgent. Loyer maximal: fr 1 600.-. Tél.: 021 729 06 47 ou 021 316 41 83 ou jean-pierre.desponds@sil.vd.ch.

Cherche à louer: appartement de 1 ou 1,5 pièce, environ 30 m², dans quartier calme, à Lausanne, Prilly, ou banlieue, pour la fin de l'année ou plus tard. Loyer maximum 600 F charges comprises. Tél. 021 646 86 01.

Chercher à louer pour vacances: Suisse, prof. d'uni aux USA, cherche à louer, pour sa famille (2 adultes et 4 enfants) appartement avec 2 chambres à coucher du 16 décembre au 5 janvier, région Cossonay-Morges. Tél. 021 729 35 59 ou 021 862 21 92.

Vacances: d'automne en Périgord, chambres d'hôtes et studio à louer dans une ancienne ferme renovée. Calme, tout confort. Tél.: 021 691 40 92.

Loisirs: cherchons choristes motivés (basses, tenors, alti) pour chanter à Madrijazz, chœur de Gospel-Funk. Répétitions: Salle St-Mathieu, Lausanne, le dimanche à 20 heures. Contacts: J.-L. Dutoit, 079 474 28 46.



Rattachement des Archives cantonales à la Chancellerie d'Etat

Le Conseil d'Etat a décidé de transférer le Rattachement administratif des Archives cantonales vaudoises du Services des affaires culturelles à la Chancellerie d'Etat. Ce rattachement favorisera la mise en place de politiques uniformes de gestion des informations et des archives, à un moment où la loi sur l'information implique une plus grande transparence administrative des activités étatiques, archives y compris. En Suisse, 36% des archives cantonales sont rattachées à une chancellerie cantonale. Ce nouveau rattachement ne coupera cependant pas le lien avec les activités culturelles, lien qui découle de la loi du 19 septembre 1978 sur les Archives cantonales.



Éditeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Correspondance à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/316 40 50

Fax: 021/316 40 52

E-mail: info.gazette@vd.ch

Prochaine parution: **27 octobre**. Délai remise des annonces: **20 octobre**.



DECTER explore le découpage territorial

Le site *Decter*, nouvellement en ligne, présente les multiples facettes que le projet de nouveau découpage territorial du canton de Vaud recèle. L'ensemble de la démarche est clairement exposé dans ses aspects politiques, institutionnels, organisationnels, juridiques, historiques ou même cartographiques... On y apprend, par exemple, que la volonté de réduire le nombre de districts ne date pas d'hier mais déjà de la fin du XIX^e siècle ! Créé dans le but d'alimenter le débat public et politique, ce site se veut un authentique reflet de la réflexion en cours. Ainsi, dans un souci de transparence, les éléments servant à l'avancement du projet seront régulièrement mis à jour et disponibles sur le site.



<http://www.vd.ch/decter> ou tout savoir sur la réflexion en cours sur le redécoupage du territoire vaudois.

Rendez-vous

Télévision

Le Service de la santé publique du canton et Promotion Santé Suisse collaborent à l'élaboration de la nouvelle émission de Muriel Siki sur la Télévision suisse romande : *C'est tous les jours dimanche*. Une des rubriques de cette émission est centrée sur la promotion de la santé. Ne manquez pas la première, dimanche 3 octobre à 11 heures.

En musique

L'ensemble *Only Blue Stompers New Orleans Jazz Band* se produira en concert vendredi 1^{er} octobre, à 20h30, au Centre de Congrès La Longeraie, à Morges, ainsi que samedi 2 octobre, à 21 heures, au Restaurant du Signal de Grandvaux. Pour en savoir plus, une seule adresse : <http://www.geocities.com/onlybluestompers>.

André Daniel Meylan et les Globe Glotters a cappella : plus de 50 représentations du spectacle de l'enseignant-chanteur

André-Daniel Meylan ont été données à travers la Suisse romande. Avant de refermer l'album de cette aventure, il reste trois dates à honorer pour clore cette tournée : à Lausanne, sous le Chapiteau d'Option Musique, le 3 octobre, à 15 heures ; à La Chaux-de-Fonds, au Petit Paris, le 30 octobre, à 20h30 et à Middel (FR), à la grande salle, le 31 octobre, à 20h15. Pour plus d'infos : andredanielmeylan.net.

Spectacle

Trottinette, le Festival romand du spectacle pour enfants dont la 6^e édition se tiendra à Aigle du vendredi 1^{er} au dimanche 3 octobre. conteurs, chiens savants, clowns, marionnettes, ventriloque et autres musiciens poètes animeront les 3 chapiteaux du festival, dès 20 heures vendredi et pendant toute la journée le week-end (dès 10 heures). Pour toute la famille (dès 2-3 ans). Billetterie et infos : Office du tourisme d'Aigle, 024 466 30 00 et www.trottinette.ch.

Enseigner à l'étranger

Envie d'expérimenter une forme particulière d'enseignement et personnelle de perfectionnement professionnel ? D'améliorer vos connaissances en langues étrangères ? D'observer le fonctionnement d'un autre système scolaire ?

Le Centre Échange Jeune vous permet d'effectuer un échange de poste pendant une année scolaire avec

un autre enseignant dont le niveau et la combinaison de branches scolaires sont équivalents aux vôtres. Le délai d'inscription pour l'année scolaire 5 juin, pour l'hémisphère nord, est fixé au 15 octobre 2004, celui pour l'année scolaire 06, pour l'hémisphère sud (début de l'école en janvier comme en Australie), est fixé au 1^{er} avril 2005.

Destinations, conditions,

salaires, logements, toutes les informations sont disponibles auprès de : **Échange de Jeunes, Centre suisse professionnel et de coordination pour l'échange entre élèves, apprentis et enseignants, Poststrasse 10, Case postale 358, 4502 Soleure. austausch@echanges.ch. Infos : www.echanges.ch. Responsable de projet pour l'échange d'enseignants : Daniela Hälg, d.haelg@echanges.ch, 32 625 26 83.**

Durs, les chiffres

Les restrictions budgétaires ont cette fois, pour l'administration, une dureté inhabituelle, propre à mettre une sourdine aux critiques impertinents de la fonction publique qui, depuis trop longtemps, abusent de l'image du rond-de-cuir. Les chiffres sont durs pour le personnel des hôpitaux et des EMS, pour les enseignants, les policiers, les assistants sociaux, tous ceux qui, dans le service public, constatent au jour le jour l'augmentation incessante des besoins des gens dont ils ont la charge. Et chacun, pénétré de l'importance de sa mission, est enclin à trouver injuste et immérité le resserrement des moyens mis à sa disposition pour l'accomplir. D'où les sentiments de révolte et de colère qu'expriment les manifestations contre le «démantèlement» du service public.

Pourtant, la révolte et la colère ne produisent pas le premier centime des centaines de millions de francs supplémentaires dont l'Etat devrait disposer pour satisfaire les besoins exprimés. Les chiffres restent aussi durs après la manif qu'avant. La question se pose alors de savoir comment préserver sa motivation, son dévouement au service public, son plaisir au travail. Comment ne pas tomber dans la résignation, ou dans ce que les sociologues du travail appellent aujourd'hui le «présent-absentéisme». La dureté des chiffres est assez évidente, assez palpable, aujourd'hui, pour qu'on cherche d'autres issues qu'une illusoire multiplication des ressources.

La bonne méthode, en théorie, est connue depuis longtemps. Et plusieurs ministres des finances se sont succédé en le disant : il faudrait réduire le nombre des projets, combattre la réunionnisme, fixer des priorités, éviter de se charger de tâches nouvelles sans se délester simultanément de tâches anciennes, simplifier les procédures, traquer le perfectionnisme improductif, alléger les contrôles tatillons, faire confiance aux collaborateurs dans l'exercice de leur compétences... Sans doute. Encore faut-il y croire, et que le cœur y soit. Cela implique des décisions prises rapidement sans consultation du ban et de l'arrière-ban, des risques d'échec, et parfois l'abandon douloureux d'habitudes bien ancrées. Peut-être était-il nécessaire que les chiffres deviennent vraiment durs, avec un gouvernement vraiment déterminé à extirper le canton de la gonfle, pour qu'il devienne possible de réduire le nombre des projets, de combattre la réunionnisme, de fixer des priorités...

Laurent Rebeaud



Budget 2005: réduire les dépenses pour faire face à la crise des revenus

La stagnation persistante des recettes fiscales a conduit le Conseil d'Etat à prévoir des compressions de dépenses supplémentaires par rapport au plan d'assainissement présenté en juin. L'objectif de l'équilibre budgétaire pour 2007 est maintenu.

Dans son projet de budget pour 2005, le Conseil d'Etat prévoit des charges inférieures à celles du budget 2004. Les charges inscrites au projet de budget 2005 s'élèvent en effet à 6'312 millions, alors que le total des charges du budget 2004 voté par le Grand Conseil atteignait 6'358 millions.

La compression des dépenses du budget 2005 combine les mesures d'assainissement pour 170 millions prises en application de l'article 165 de la Constitution cantonale, annoncées en juin dernier, et des mesures supplémentaires à hauteur de 97 millions.

Mesures d'assainissement

Les mesures d'assainissement sont connues (voir *La Gazette* N° 157). Celles d'entre elles qui supposent une modification légis-

lative ont déjà été adoptées par le Grand Conseil, qui en a modifié quelques-unes. Ainsi, le projet qui consistait à transférer quelque 590 km de routes cantonales aux communes a été remplacé par une solution d'envergure inférieure. De même, le Grand Conseil a étalé le barème d'imposition des gains immobiliers. Mais, l'un dans l'autre, le résultat financier de ces mesures, sur lequel le peuple sera appelé à se prononcer le 28 novembre prochain, reste pratiquement celui que voulait atteindre le Conseil d'Etat. Le résultat du vote populaire sur ces mesures législatives n'aura pas d'influence sur le résultat financier, puisque si le peuple refuse l'une de ces mesures, il accepte ipso facto une augmentation du coefficient de l'impôt cantonal d'un effet équivalent. Telle est la mécanique voulue par l'article 165 de

la Constitution cantonale, dont c'est ici la première application pratique dans le domaine des droits populaires.

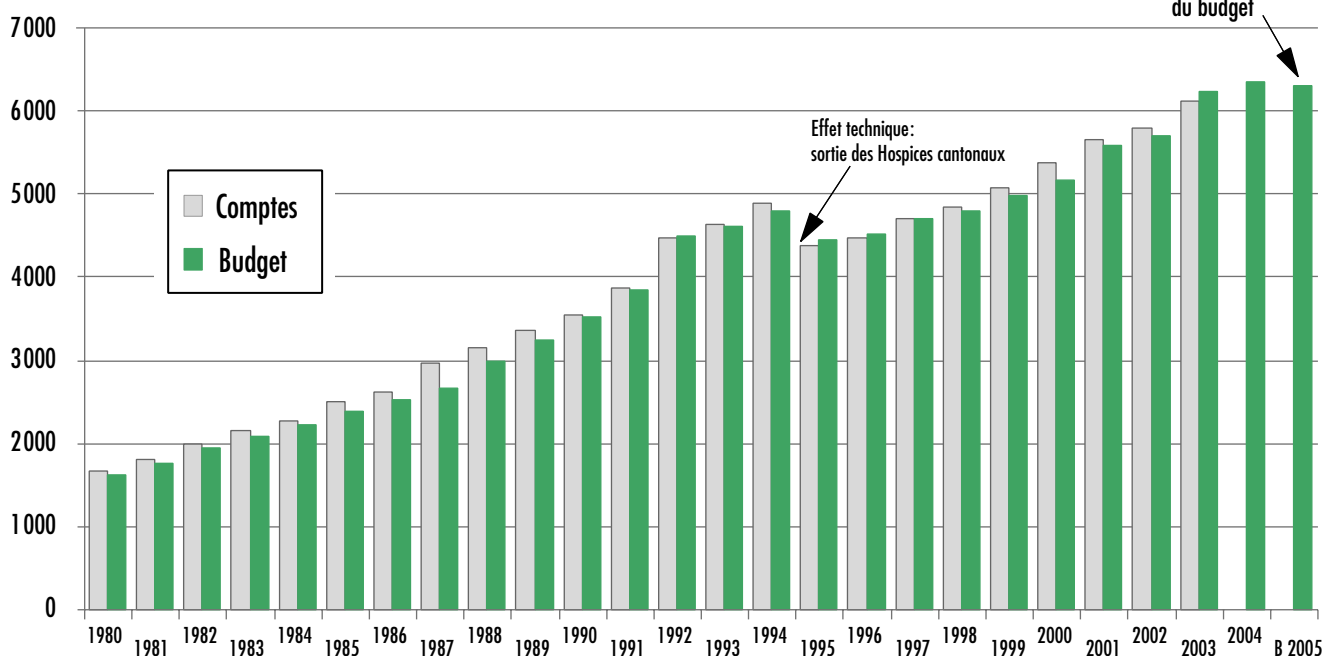
Les mesures d'assainissement soumises au peuple sont au nombre de huit. C'est dire qu'elle ne représentent qu'une partie des quelque 80 mesures composant le programme d'assainissement, qui aboutissent à une réduction du déficit de 170 millions.

Stagnation des recettes

La dégradation du rendement des impôts constatée sur les comptes 2003 s'est poursuivie en 2004. Il est probable que le déficit des comptes 2004 soit supérieur à celui que prévoit le budget. Les dernières données connues de l'Administration cantonale des impôts laissent néanmoins espérer que ce déficit sera inférieur à la limite du

Evolution des charges de fonctionnement de l'Etat

En millions de francs



«petit équilibre», ce qui devrait épargner au Canton un nouvel exercice de mesures d'assainissement à prendre «sans délai», comme le veut la Constitution.

Cela étant, les chiffres disponibles actuellement ne permettent pas de prévoir pour 2005 une réelle augmentation des recettes, malgré l'introduction d'impôts extraordinaires sur la fortune et sur la dépense et la modification du barème de l'impôt sur les transactions immobilières. Selon les prévisions de rentrées fiscales pour l'an prochain, le Conseil d'Etat a inscrit à son projet de budget des revenus en légère baisse par rapport au budget 2004 (-0,8 %).

Efforts supplémentaires du budget 2005

Cette situation a conduit le Conseil d'Etat à inscrire à son projet de budget, en plus du programme d'assainissement, une série de mesures supplémentaires dont les effets financiers s'élèvent à 96,6 millions. Un tiers provient d'augmentation des revenus, dont la plus grande partie est suspendue à l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur les EMS. Les deux autres tiers sont des réductions de dépenses, que le Conseil d'Etat veut réaliser en grande partie par des efforts de rationalisation des services et d'optimisation des procédures, parfois aussi par l'abandon ou le report de projets. Les hôpitaux (5,7 millions), l'enseignement et la formation (17,4 millions) et l'informatique cantonale (6,2 millions) sont ici fortement mis à contribution.

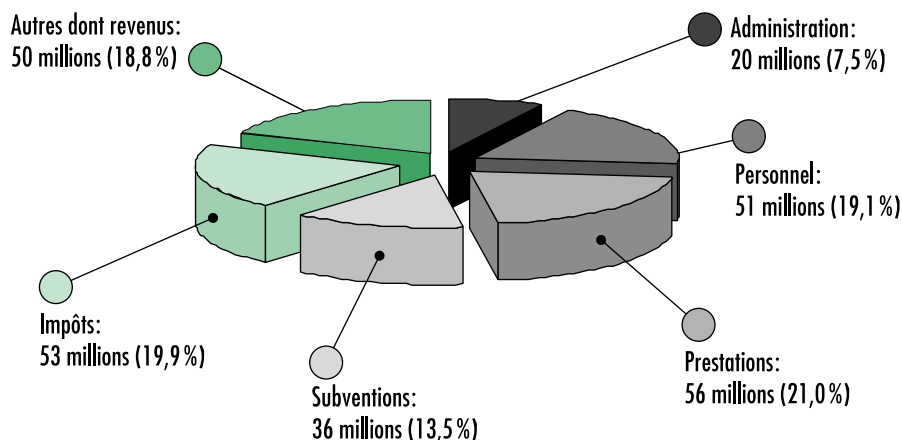
Ces mesures supplémentaires du budget 2005 concernent également les salaires des collaborateurs de l'Etat, pour une somme de 25 millions, équivalant à la totalité des augmentations annuelles prévues par la loi sur le personnel (*voir encadré ci-contre*).

Déficit : 173 millions

Les efforts additionnés du programme d'assainissement et des mesures supplémentaires du budget 2005 représentent un effort total de près de 270 millions. Malgré cela, à cause de la faiblesse des revenus, le projet de budget 2005 se solde par un déficit de 173 millions. Ce chiffre respecte les exigences de l'article 165 de la Constitution. Il permet même de dégager un degré d'autofinancement de l'ordre de 23 %. Il reste néanmoins supérieur au déficit de 136 millions que prévoyait la planification financière 2003-2007.

Le Conseil d'Etat considère son projet de budget comme «prudent, mais réaliste». Il n'en dresse pas moins une liste de risques liés à des décisions fédérales à venir, qui pourraient alourdir les charges du Canton de 10 millions dans le domaine de la santé, par exemple, selon ce que les Chambres

Répartition des efforts pour l'ensemble des mesures totalisant 266,9 millions de francs



fédérales feront de la loi sur l'assurance maladie. Sans parler des taux d'intérêts, où une hausse de 1 % représenterait une charge annuelle supplémentaire de près de 20 millions.

Maintien de l'objectif de l'équilibre en 2007

Le Conseil d'Etat considère le budget 2005 comme une étape vers le rétablis-

sement de l'équilibre financier, prévu par son programme de législature en 2007. Cet objectif n'est pas remis en question. Dans cette optique, le Conseil d'Etat remaniera la planification financière pour tenir compte de l'évolution défavorable des recettes fiscales. Il reverra également le calendrier des actions du programme de législature, en fixant des priorités dans ses priorités selon les moyens dont il disposera. LR

La part de la fonction publique

L'administration cantonale est mise à contribution dans l'effort général d'économies requis par le projet de budget du Conseil d'Etat.

Postes non repourvus

La mise en œuvre de la mesure dite des «300 postes sur trois ans» se poursuivra en 2005. C'est une mesure particulière, indépendante des autres mesures pouvant affecter les effectifs de l'administration, qui consiste à examiner, chaque fois qu'un poste se libère par départ naturel, s'il est possible de renoncer à le repourvoir par une réduction des tâches ou une simplification des procédures et de l'organisation du travail. Le Conseil d'Etat en attend la suppression d'une centaine de postes en 2005, répartis entre les départements en proportion de leur personnel administratif, d'où une économie d'environ cinq millions.

Salaires : budget zéro

Quant aux salaires, ils ne devraient globalement pas augmenter. Deux mesures conduisent à ce résultat :

- la suppression de l'indexation, qui fait partie des mesures d'assainissement annoncées en juin. Cette décision, selon la loi sur le personnel, peut être prise par les autorités après consultation des associations du personnel, mais ne doit pas faire l'objet d'une négociation. Elle produit une économie d'environ 25,5 millions (dont 5,5 millions dans le secteur parapublic) au taux d'inflation actuel de 1 %.
- la suppression des augmentations annuelles, qui fait partie des mesures supplémentaires du budget 2005. Cette décision n'est pas formellement prise, puisque dans ce domaine la loi exige une négociation avec les associations du personnel. Mais l'objectif financier est fixé. La première rencontre entre le Conseil d'Etat et les associations en vue de cette négociation a été agendée le 27 septembre au soir. Elle pourrait avoir pour objet l'examen d'autres propositions permettant d'avoir un effet financier équivalent, soit environ 25 millions, dont 5,5 dans le secteur parapublic.



L'Etat économisera aussi sur ses publications

Parmi les mesures destinées à réduire les dépenses de l'administration, le Conseil d'Etat lance la chasse au gaspi dans les publications. Tous les services sont concernés.

Ce rapport en quadrichromie sur papier glacé ne pourrait-il pas être imprimé sous forme d'une petite brochure noir-blanc sur papier recyclé? Faut-il vraiment qu'il ait autant de pages? A quels lecteurs est-il vraiment utile? Que se passerait-il si on se limitait à le publier sur l'internet? Voilà le genre de questions que doivent se poser, dès aujourd'hui, les collaborateurs de l'Etat chargés de réaliser une publication régulière ou occasionnelle. Toutes les publications sont visées, du rapport annuel au bulletin d'informations, en passant par la plaquette de présentation, l'annuaire ou le guide pour bénéficiaire de prestations.

La marche à suivre est contenue dans une directive adoptée par le Conseil d'Etat dans le cadre des mesures d'assainissement financier 2005. Seules échappent aux contraintes de cette directive les publications relevant de l'Université de Lausanne et des écoles spécialisées dans le domaine des arts visuels.

Objectif symbolique

Le but de cette directive est financier, mais il est aussi symbolique. Dès le moment où des sacrifices sont et seront encore demandés aux partenaires de l'Etat et aux bénéficiaires de prestations publiques, le Conseil d'Etat veut

Directive sur les publications (extrait)

Principe: chaque publication, périodique, occasionnelle ou à l'état de projet, fait l'objet d'un examen visant à déterminer si elle pourrait être:

- supprimée,
- produite sans la contribution financière de l'Etat,
- remplacée par un produit moins coûteux (notamment publication sur l'internet)
- modifiée pour réduire ses coûts en changeant de papier ou de format, en réduisant la pagination ou le tirage, en simplifiant la mise en page et en réduisant le travail d'élaboration (recherche de données, rédaction, graphisme).

qu'e l'administration montre l'exemple, en proscrivant toute apparence de dépense superflue. Le domaine des publications entre évidemment dans sa ligne de mire. Rien de tel, en effet, qu'une belle plaquette distribuée à des milliers de gens qui n'ont rien demandé, pour donner l'image d'un Etat incohérent, incapable d'appliquer chez lui l'austérité qu'il impose à ses partenaires.

Objectif financier

L'économie à réaliser à travers la directive sur les publications n'est pas chiffrée dans le projet de budget 2005, car il n'existe pas de poste budgétaire «publications de l'Etat». Il n'existe

Critères: le contenu, la forme, le volume, le tirage, la fréquence et la diffusion de chaque publication sont analysés en fonction des critères suivants:

- la pertinence par rapport aux besoins ou aux objectifs de communication de l'entité éditrice,
- la pertinence par rapport aux besoins d'information du public visé,
- l'adéquation de la définition des besoins avec les priorités gouvernementales,
- la pertinence en termes d'image émise par rapport à l'image souhaitée d'un Etat gérant rigoureusement ses ressources,
- la possibilité de réaliser l'objectif de communication par voie électronique,
- les contraintes légales.

• Le texte complet de la directive est sur l'intranet du site www.vaud.ch

d'ailleurs pas de répertoire des publications produites par l'ensemble des services. De plus, les services n'ont qu'une vue approximative de ce que coûtent leurs publications, au-delà de la facture de l'imprimeur, en termes de temps de travail des collaborateurs qui interviennent dans la conception, la rédaction et la réalisation du produit. Pour combler ces lacunes, la directive prévoit que chaque publication fasse l'objet d'une fiche descriptive et que l'ensemble des fiches soient rassemblées dans une base de données gérée par la CADEV.

L'idée n'est pas de réduire la fonction de communication, qui doit au contraire être plus présente dans l'élaboration des projets. Il s'agit plutôt de mieux utiliser les ressources disponibles. La directive devra être appliquée avec finesse, car s'il y a des publications inutilement luxueuses, il y en a d'autres qui sont très utiles, et qui pourraient l'être davantage encore si elles étaient mieux faites et mieux distribuées. D'où la nécessité d'un examen systématique, au cas par cas, du rapport coût-utilité.

Logos et Cie

La directive sur les publications complète le dispositif déjà mis en place à l'occasion des mesures immédiates sur le budget 2004, qui comprenait un moratoire sur les recherches de logos et de lignes graphiques et la mensualisation de *La Gazette*.

Le moratoire sur les lignes graphiques et les logos interdit tout mandat externe dans ce domaine. L'économie n'est pas chiffrée. On peut l'évaluer à plusieurs centaines de milliers de francs par an, lorsqu'on sait qu'un seul mandat pour élaboration d'une ligne graphique et d'un logo original, abouti ou non, peut coûter entre 10 000 et 100 000 francs. Au-delà d'un frein au gaspillage, le Conseil d'Etat agit dans ce domaine contre la prolifération incontrôlée d'images graphiques en tous genres qui aboutissent à profiler des projets, des prestations ou des services pour eux-mêmes, sans identification claire avec l'Etat.

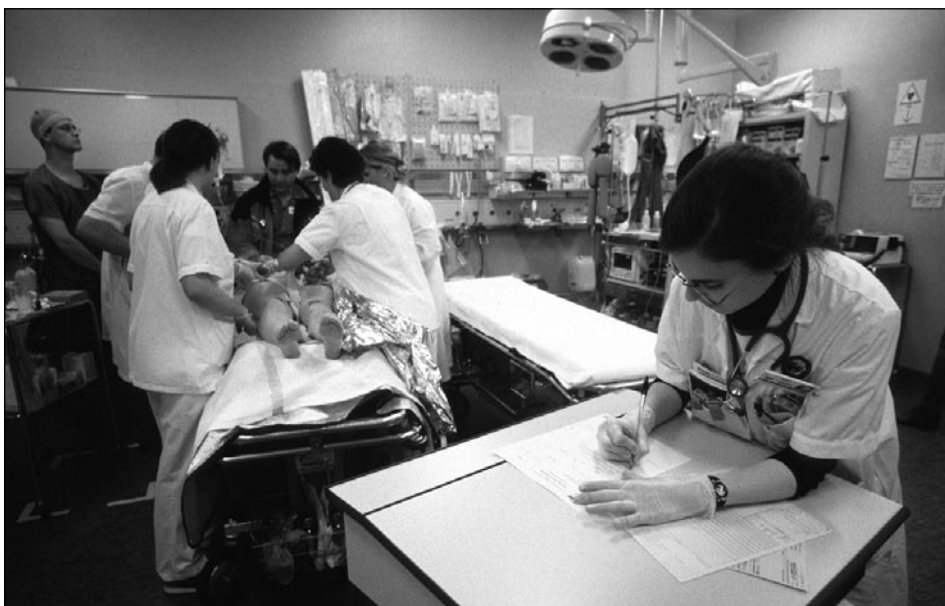
— LR



Quelques exemples des nombreuses publications financées par l'Etat.

La grève, oui mais...

Les associations du personnel ont annoncé une journée de grève pour le 28 septembre. Certains secteurs de l'administration vaudoise devront cependant assurer un service minimum.



Urgences du CHUV: déchargement d'un patient. Afin de garantir l'accès des soins en cas d'urgence, les hôpitaux sont tenus à garder un service de piquet en cas de grève du personnel soignant.

La nouvelle loi sur le personnel (Lpers), entrée en vigueur en janvier 2003, précise qu'en cas de grève (art. 52, al. 5) «un service minimum est assuré dans les secteurs où un arrêt de travail mettrait en péril les prestations indispensables à la population». Lesdits secteurs n'avaient

pas été jusqu'à aujourd'hui explicitement énumérés. Lors de la grève de 2003, les services «sensibles» se sont organisés eux-mêmes de manière à assurer un service minimum. Toutefois, en prévision des grèves de cet automne, le Conseil d'Etat a décidé de clarifier la situation en déter-

minant exactement les secteurs d'activité concernés et en prévoyant les modalités du service minimum à assurer.

A la rentrée, il a donc soumis par courrier aux associations du personnel la liste des secteurs qui devront assurer un service minimum en cas de grève. Si une telle consultation devait déboucher sur des remarques jugées pertinentes – ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent –, une liste modifiée devrait être établie ultérieurement.

Sécurité, santé, enseignement...

Le gouvernement a établi trois catégories selon la nature des besoins qui doivent veiller à garantir un service minimum: les secteurs qui nécessitent un service de piquet pour raison de sécurité (eaux, forêts, routes, sécurité civile ou informatique, etc...); les secteurs qui maintiennent une activité réduite pour pallier l'urgence et éviter les retards (soins, justice, asile, aide sociale, etc...); et enfin le secteur de l'enseignement, qui garantit la prise en charge des élèves pendant les heures débrayées. La loi interdit déjà la grève à la Police cantonale et dans le secteur pénitentiaire. Un service même minimum n'y est pas estimé possible sans léser la sécurité de la population.

En outre, le Conseil d'Etat prévoit la possibilité d'étendre le service minimum à d'autres secteurs si la durée de la grève devait menacer la bonne marche de l'administration. A noter que dans d'autres cantons, le service minimum a également été imposé à des activités internes dès lors que le bon fonctionnement de l'Etat pouvait en souffrir. – AG



Les policiers vaudois, ici en mission l'été passé lors du G8, à l'instar des collaborateurs du service pénitentiaire sont interdits de grève. Pour des raisons de sécurité.

Ce que disent la loi et le règlement

La Loi sur le personnel précise que la grève est licite si quatre conditions cumulatives sont remplies: il faut que la grève se rapporte aux relations de travail, qu'elle concerne un conflit collectif, que l'organe de conciliation ait été saisi et ait délivré un acte de non-conciliation, et il faut enfin que la grève soit proportionnée au but poursuivi et ne soit utilisée qu'en dernier ressort. Mais ces conditions remplies ne permettent pas au gréviste durant le temps où il s'abstient de travailler; la loi ne manque pas d'être explici-

te sur ce point. Par ailleurs, deux articles du règlement d'application de la Loi sur le personnel éclairent sur les devoirs et les droits des collaborateurs avant et après une grève à laquelle ils participeraient:

Art. 132. - Les collaborateurs en grève s'annoncent à leur supérieur direct ou au chef de service, le cas échéant dans un délai de 48 heures après la fin de la grève.

Les services et entités décentralisées établissent, sous la responsabilité du chef de service, une liste complète des personnes en grève et la durée de l'arrêt

de travail. Ils l'adressent sans délai au chef du département et au SPEV.

Les collaborateurs qui ne s'annoncent pas et qui sont absents sans motifs valent leurs devoirs («article 59 Lpers»).

Art. 133. - Durant la grève au sens de l'article 52 de la Lpers les relations de travail entre l'Etat et les collaborateurs concernés sont suspendues.

Le salaire, calculé en fonction de la durée de la grève et au pro rata du taux d'activité, n'est en principe pas versé.

Des livres et des hommes



On fréquente la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU, ci-dessus au Palais de Rumine) pour ses ouvrages, certes. On peut aussi y venir pour assister à une lecture, une conférence, un concert, un spectacle ou pour participer à un débat ou à un atelier. Une habitude à prendre avec la troisième saison des Manifestations culturelles de la BCU!

Entre chants arméniens, les pérégrinations de Pétrarque ou les principes architecturaux de Le Corbusier, la BCU vous invite à voir les multiples facettes d'une bibliothèque. A effeuiller!

Et si vous venez à la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) pour y faire autre chose qu'y bouquiner? Par exemple venir assister à une conférence – *La condition fœtale*, la question de l'avortement et des contraintes qui pèsent sur les nouveaux êtres humains par l'auteur de l'ouvrage, le sociologue Luc Boltanski (jeudi 30 septembre, à 19 heures) –, participer à une soirée arménienne –, entre chants, buffet et projection du film *Ararat* d'Atom Egoyan (samedi 2 octobre, à 19 heures, à L & Arc, couvent de Romainmôtier) – ou écouter une lecture par des acteurs de la Compagnie Marin – *L'Alphabet des nuits*, de l'écrivain haïtien, établi en Suisse roman-

de, Jean-Euphèle Milcé (lundi 18 octobre, à 19 heures) –. Un choix de trois manifestations parmi les vingt que propose la troisième édition des Manifestations culturelles de la BCU d'ici la fin de l'année. D'autres prendront le relais en janvier.

Auteurs romands, lectures bilingues

Afin de séduire un plus large public et de renforcer les habitués dans leur participation, la BCU s'est alliée à de nouveaux partenaires: en sus de la Compagnie Marin qui met en scène les auteurs romands dans les lectures publiques *C'est pour lire*, l'atelier de littérature L & Arc de Romainmôtier, du Centre de traduction Littéraire de Lausanne et la Literaturhaus de Zurich pour les lectures bilingues – *Hanna Johansen, Allemagne, et Raphael Urweider, Berne*, mercredi 3 novembre, à 19 heures –, le Musée cantonal des Beaux-Arts et la Grange de Dorigny viennent apporter leur contribution à la manifestation. Afin que l'on vienne «s'enfermer à la bibliothèque pour mieux y ouvrir son esprit et s'y ouvrir au monde».

AG

Programme complet des manifestations disponible sur le site: www.unil.ch/BCU. Renseignements: 021316 78 44. Sauf indication contraire, toutes les manifestations ont lieu au Palais de Rumine, à Lausanne. Le lieu exact y est indiqué le jour même. Entrée libre.

Solutions du mots croisés n° 157

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	R	E	G	I	S	T	R	E	S
2	A	U	T	O	C	R	A	T	E
3	B	R			A	O	C		V
4	I	O	U		N	U	L	L	E
5	B		S	O			E	I	N
6	O	P	U	L	E	N	T	E	
7	C		E		M	O	T	U	S
8	H	E	L	L	E	N	E	S	
9	E	N	S	U	S		S	E	S

Expositions

Espace Arlaud, Lausanne. *Les Lacustres.* Le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire présente une exposition ludique (reconstruction d'une villa lacustre, maquettes, ateliers pour enfants, qui raconte 150 ans de fouilles sur 4 sites lacustres majeurs des lacs de Morat et de Neuchâtel. Merc.-vend.: 12h-18h, sam.-dim.: 11h à 17h Jusqu'au 25 janvier 2005.

Espace des inventions, Vallée de la Junesse, Lausanne. *Quel air as-tu?* Création de l'Agora des sciences de Marseille qui sensibilise les visiteurs aux questions liées à l'air, à sa qualité ainsi qu'aux sources de sa pollution. Histoire de s'aérer les neurones et de stimuler les sens des plus petits (dès 7 ans). Ma-sam.: 14h-18h; dim. 10h-18h. Jusqu'au 19 décembre.

Hall du CHUV, Lausanne. *Objets souriants, œuvres parallèles* de Brigitte Burgmer. Objets du quotidien, heureusement détournés, les «objets souriants» de l'artiste allemande parlent d'art et d'art de vivre. Jusqu'au 7 octobre.

Musée de l'Abbatiale, Payerne. *Vol d'hirondelles et pelures d'oignons.* Consacrée aux dictons et à leur façon d'interpréter la météo ou l'avenir, l'exposition itinérante des musées cantonaux de zoologie et de botanique poursuit sa tournée du canton et s'arrête du 1^{er} octobre au 12 décembre à Payerne. Ma-dim.: 10h-12h et 14h-17h.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *Tapisseries flamandes du 16e au XVIIIe siècles, de la Fondation Toms Pauli.* Une sélection des plus belles tapisseries flamandes, souvent inédites, de la célèbre collection du couple Toms, s'expose à Lausanne. **Visites guidées:** jeudis 7 et 28 octobre, 18 novembre et 2 décembre, à 18h30. **Ateliers pour adultes:** samedi et dimanche 30 et 31 octobre, de 11h à 17h **Ateliers pour enfants:** jeudi et vendredi 21 et 22 octobre, de 9h à 12h pour les 7-9 ans et de 14h à 17h pour les 10-13 ans. Réservation: 021 316 34 45. **Conférence:** jeudi 18 novembre, à 19h30, à l'Aula de Rumine, sur le thème: «Aux quatre Vents. Unité et diversité de la tapisserie flamande dans la collection Toms». **Rencontres autour d'une œuvre:** dimanche 3 octobre, 7 novembre et 12 décembre; à la découverte de trois thèmes: à 14h, *Persée*; à 15h, *Les Sept Arts Libéraux*; à 16h, *Le Triomphe des Dieux*. Jusqu'au 9 janvier 2005.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *René Burri. Photographies.* La plus vaste rétrospective de l'œuvre du photographe suisse, soit un demi-siècle de reportages. Tous les jours: 11h à 18h Jusqu'au 24 octobre.